

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2018

N° 2018-120

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
	Dont 4 procurations
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (39) :** PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant :** TARDOS Jean, RIVIERE Patrick

**Titulaires absents non représentés (21) :** MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, CONSTANTIN Luce, RODRIGUEZ Marie-Josée, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique

**Procurations (4) :** TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry  
DELCASTO Maryse à DESMARAIS Nadine  
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Mme Evelyne BERTRANUC a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 13.11.2018 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Le compte rendu du conseil communautaire du 13.11.2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE

**OBJET :** Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13.11.2018